



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réouverture des établissements de crénothérapie

Question écrite n° 37886

Texte de la question

Mme Aina Kuric attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des établissements thermaux français suite à l'épidémie de covid-19. Ceux-ci, du fait de l'article 41 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, sont aujourd'hui encore contraints à la fermeture. Or, les cures thermales offrent de nombreux bienfaits thérapeutiques, agréés par l'Académie nationale de médecine et reconnus par l'assurance maladie, qui en garantit le remboursement. En effet, les soins hydrothermaux, associés à une rééducation du patient, permettent chaque année à plus d'un demi-million de curistes, souvent des personnes âgées atteintes de multimorbidités, d'apaiser leurs douleurs liées à des affections chroniques. En outre, la médecine thermique peut participer à la prise en charge des séquelles liées à une contamination à la covid-19, par l'accompagnement vers une meilleure efficacité de la mécanique ventilatoire et des fonctions motrices, ainsi que par l'apaisement du stress consécutif au séjour prolongé en service de réanimation. Par ailleurs, la survie même du secteur est en jeu : les 113 établissements français, dont le taux de charges fixes peut atteindre 70 %, ont déjà perdu plus de 110 millions d'euros en 2020. Dans ce cadre, 100 000 emplois, directs ou indirects, sont menacés. Et certains établissements ont déjà dû déposer leur bilan, à l'image de celui de Montrond-les-Bains en novembre 2020. Au vu de ces données médicales et économiques, la réouverture des cures thermales semble nécessaire. Dans cette optique, alors que la saison débute habituellement en mars, la profession propose de reprendre son activité au 26 avril 2021. Souhaitant leur donner de la visibilité, elle souhaite savoir s'il est envisageable que les établissements de crénothérapie rouvrent incessamment sous peu avec la mise en place d'un protocole sanitaire spécifique à ce secteur.

Données clés

Auteur : [Mme Aina Kuric](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37886

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2894

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)